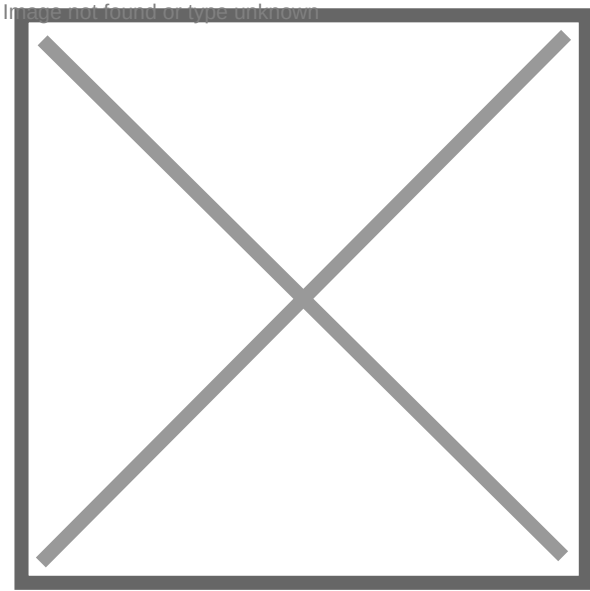




Question pour une location !

Par **ice3**, le **21/02/2015 à 17:02**

Bonjour
Je viens de trouver en location un pavillon de(mon logis) et suite à ça je m aperçois que tous les murs n ont pas de peinture ni de papier à l état BRUT! donc je suis dans l obligation de tout faire moi meme et à ma propre charge !! est-ce normal? ou mon logis doit prendre en charges les frais nécessaire??.Merci de m informer .Cordialement

Par **moisse**, le **21/02/2015 à 17:33**

Bonsoir,
[citation]donc je suis dans l obligation de tout faire moi meme et à ma propre charge ![/citation]
Pourquoi ?
Soit vous laissez les murs en l'état et le notez sur l'EDL d'entrée.
Soit vous négociez, avec inscription au bail, une somme en déduction de vos loyers, par exemple 3,4 ou 6 mois de loyer en contrepartie des travaux à effectuer.
On alors vous ne louez pas ce pavillon.